



La Commission des droits de l'Homme du Cameroun condamne la diffusion à travers les réseaux sociaux de photos et vidéos indécentes.

Il ne se passe plus une journée sans que la toile ne soit envahie par des images indécentes. Il y'a quelques heures encore, la vidéo d'une jeune dame accusée d'avoir volé un téléphone et des mèches est devenue virale sur les réseaux sociaux. Elle est sommée de se déshabiller et d'écartier ses jambes pour laisser voir ses parties intimes. A Douala, des hommes et des femmes apparaissent nus dans un domicile. On parle d'une « partouze » (relations sexuelles en groupe). Ils sont violentés par des éléments des Forces de maintien de l'Ordre. Un peu plutôt, des indignations se multipliaient pour dénoncer les photos et images d'une jeune fille filmée en plein ébats sexuels dans un bureau dans la capitale économique. Face à cette avalanche d'obscénités et de violences, la Commission des droits de l'Homme du Cameroun(Cdhc) prend position.

Se référant à la Constitution, à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et autres dispositions, elle déclare : « la Cdhc condamne avec force la capture et la diffusion à travers les réseaux sociaux et autres plateformes numériques, d'images et vidéos indécentes, choquantes ou violentes qui portent gravement atteinte à la dignité humaine, au droit à la vie privée, au droit à l'intégrité physique et morale, au droit à l'image, à la présomption d'innocence, à la pudeur et la morale publique ainsi qu'aux bonnes mœurs ». La commission

se dit profondément préoccupée par la récurrence de de ces comportements et attitudes irresponsables de certaines personnes privées et agents publics à la moralité douteuse ou en mal de notoriété.

La commission des droits de l'Homme du Cameroun dans le communiqué signé de son président James Mouangue Kobila, encourage les autorités compétentes à instruire et à poursuivre les enquêtes selon le cas. Ceci permettra d'établir les responsabilités ; de traduire les suspects devant les juridictions compétentes ainsi les sanctions seront prises conformément aux dispositions légales en vigueur.

S'adressant aux parents, la Cdhc les interpelle à faire davantage preuve de rigueur et à inculquer les valeurs morales à leurs progénitures pour leur épanouissement et celui de la société toute entière. Les populations quant à elles sont appelées à une utilisation responsable des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'abstinence dans la production, la diffusion et le relai des images et vidéos susceptibles de porter atteinte à la dignité humaine et aux bonnes mœurs est également présentée comme une solution.

Le Jour
